

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 3
Votants : 18

N° 2026 1 3

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le ONZE FÉVRIER à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES,
Mmes DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, SALOMÉ, SANEGRE.

A donné pouvoir :

Mr TOURAILLES à Mme PONS
Mr ZAMBONI à Mr MARETTE
Mme RIGAL à Mr GOURMANDIN

Absents excusés :

Mrs DEJEAN, DELGENES, FONTA.
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, ROOU et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET FINANCIER / DEMANDE DE SUBVENTION 2026 –
Confortement du talus en rive gauche des berges de l'Hers**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le talus en rive gauche des berges de l'Hers au droit de la rue Castellane montre des signes d'instabilité. Des désordres ont été observés sur le mur de l'esplanade en belvédère sur l'Hers (fissures). Cet espace public a dû être fermé au public. La commune a engagé un bureau d'étude géotechnique (GEOTEC) afin de réaliser les études et de déterminer les travaux nécessaires au confortement du talus.

Il précise qu'une solution de confortement par clouage associée à un filet métallique haute résistance est proposée. Il sera également nécessaire de raccorder tous les réseaux se rejetant dans le talus à un exutoire afin d'éviter les infiltrations dans le talus.

Afin d'alléger le coût de la collectivité, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de divers partenaires. Des subventions peuvent être demandées pour les études et travaux liés à ce confortement selon le plan de financement suivant :

CHARGES		RECETTES		
G5 - Diagnostic géotechnique inclus levé topo	11 800,00 €	Etat : DETR 2026 – Priorité 1	20,0%	67 140,00 €
Elagage et nettoyage de la végétation	5 500,00 €	Etat : DSIL 2026 – Priorité 1	30,0%	100 710,00 €
G2 - Conception DCE/ACT	7 000,00 €			
G4 - Supervision géotechnique d'exe	20 000,00 €			
Travaux (estimatif phase PRO/DCE)	291 400,00 €	Autofinancement commune de Mazères	50,0%	167 850,00 €
TOTAL HT	335 700,00 €	TOTAL	100%	335 700,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- **réaffirme** son souhait de conforter le talus de la berge en rive gauche de l'Hers, tel qu'il vient d'être présenté
- **et autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à solliciter l'accompagnement financier des partenaires, selon le plan de financement exposé ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 20 février 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

La secrétaire de Séance,
Louis DARDIER



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official stamp.